



Le Monde Législatif étant assemblé, il a pu au cours de ses séances voter de nombreuses lois et résolutions, dont certaines ont été votées au concours du Député provincial, mais sans amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.

Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.

Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault St. Marie.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

Acte pour incorporer l'institut des artisans d'Hamilton et de Gore.

Acte pour annexer une certaine partie du township de Upton au comté de St. Hyacinthe, pour les fins judiciaires et municipales.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité et pour pourvoir à la réduction de son capital.

Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Acte pour incorporer la société de Saint Patrice de Québec.

Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative.

Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, et partie du district des Trois-Rivières.

Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec.

Acte pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique, concernant l'arrestation et l'extradition de certains prévenus.

Acte pour refondre et amender les lois relatives aux patentes ou brevets d'invention en cette province.

Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix livres et au-dessous, dans certains cas, dans le Haut-Canada.

Acte pour incorporer l'association appelée la confrérie des hommes de la paroisse de Saint-Roch de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc alleu roturier.

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada.

Acte pour incorporer le cimetière de Mount Hermon.

Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada.

Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change en certains cas.

Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du Bas-Canada.

Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de Gaspé.

Acte pour amender la charte de l'université établie à Toronto, par feu Sa Majesté le roi Georges Quatre pour pourvoir d'une manière plus satisfaisante à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y attachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un annexe.

Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.

Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le St Laurent, en évitant de passer par les canaux.

Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pour pourvoir à l'emmagasinage d'iceux.

Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le Bas-Canada.

Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses.

Acte pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins.

Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires.

Acte pour amender une ordonnance qui pourroit à l'enregistrement des titres des biens immobiliers ou des hydrogènes dont ils sont grevés.

Acte pour diviser le comté de Mégantic en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres.

Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude de la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.

Acte pour incorporer la société Saint-Georges de Québec.

Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec.

Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnées, concernant la maison de la Trinité de Montréal, et pour en amender et renforcer les dispositions.

Acte pour amender l'acte qui pourroit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada.

Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la Gazette du Canada seulement.

Acte pour détacher les établissements de Sainte-Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité distincte et séparée.

Acte pour faire disparaître certaines défectuosités dans l'administration de la justice criminelle.

Acte pour amender un acte qu'incorpore la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Acte pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussi qu'il sera transféré au gouvernement provincial.

Acte qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoir pour erreur dans le Haut-Canada, et pour d'autres objets.

Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maisons d'asile et de prisons dans certaines îles de l'archipel de l'île de Montréal, et pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.

Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.

Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault St. Marie.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

Acte pour incorporer le barreau du Bas-Canada.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui relieront les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.

Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les dégradations commises sur les terres possédées par individus dans certains townships dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec.

Acte pour amender les lois des écoles du Bas-Canada.

Acte pour autoriser les commissaires du Havre de Montréal à communiquer certains droits de Havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins.

Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes, et pour les débiteurs frauduleux dans le Bas-Canada, et pour d'autres objets.

(A continuer.)

Après quoi, il a plu au Député-Gouverneur clôture la deuxième session du troisième parlement provincial par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Le gouverneur-général ne jugeant pas à propos d'être présent en ce moment, m'a député pour vous signifier le plaisir de Sa Majesté sur les divers bills que vous avez passés, et pour mettre fin aux travaux de la présente session. En m'accordant de ce devoir, qu'il me soit permis de vous remercier du zèle et de l'assiduité que vous avez montrés pendant une session des plus longues et des plus laborieuses, et de vous féliciter sur les nombreuses mesures d'importance que vous avez pu amener à maturité.

Je me flatte que les mesures que prend actuellement le gouvernement Impérial pour faire disparaître du livre des statuts les dispositions qui empêchent les vaisseaux étrangers de fréquenter les ports de la province pour y obtenir du fret, ainsi que celles que vous avez adoptées pour compléter les canaux provinciaux et encourager les chemins à rails, tendront à augmenter le commerce du St. Laurent et à faciliter l'accès des marchés éloignés aux produits du Canada.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des sub-sides que vous avez votés pour le service public, et pour maintenir le crédit de la province.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je déplore les excès récemment commis dans cette cité—les outrages dont le Représentant de la Reine a été l'objet—et la destruction de l'édifice destiné aux séances de la législature. Il est néanmoins satisfaisant d'observer que ces procédés ne rencontrent aucune sympathie de la part du peuple du Canada, qui a profité de cette occasion pour venir en masse renouveler l'assurance de sa loyauté envers la Reine, et de son attachement à la constitution de la province.

Je me flatte qu'à votre retour dans vos familles vous ne manquerez pas d'user de votre influence pour apaiser l'excitation, pour inculquer le respect pour les lois et les décisions du parlement, et pour promouvoir des sentiments de confiance mutuelle et d'amour fraternel entre les habitants de toutes les classes. Vous rendrez par là un service important à votre pays; car la paix et l'ordre sont indispensables à son avancement, et au succès des diverses mesures que vous avez adoptées pour son honneur matériel et moral. Je demande instamment que Dieu bénisse vos efforts, et continue au Canada la protection qu'il lui a toujours accordée jusqu'ici d'une manière si particulière.

Notre correspondant parisien nous écrit les quelques lignes suivantes à la date du 10:

"Monsieur,

"Même impossibilité, et plus grande encore cette fois, de vous envoyer un article en règle. Je suis enfermé jusqu'au cou dans le tracas d'une distribution de six à sept mille lettres électorales; travail d'urgence, qui me donne la fièvre, et me laisse à peine le temps de vous écrire ces quelques mots.

"Je vous donne, *grossièrement*, les nouvelles les plus importantes.

"Notre expédition de Civita-Vecchia s'est avancée vers Rome en petit comité, c'est à dire avec 6,500 hommes, persuadée qu'elle entrerait sans obstacle dans une ville où la population semblait l'appeler, et l'appelle en effet.

"Mais, contre son attente, le général Oudinot a trouvé des barricades nombreuses défendies, non par des Romains, mais par ces quelques milliers d'aventuriers et de sacrifiants de toute espèce qui courrent l'Italie, et se sont donné rendez-vous à Rome. Lombards, Polonais et François, tels sont les ennemis qu'on y a rencontrés, d'après l'aveu des correspondances rouges. Sans moyen d'attaque, nos troupes ont essayé pendant une heure ou deux d'enlever ces barricades; mais sans succès. Des toits, des fenêtres, et du revers des barricades, ces condottieri à couvert ont tiré sur nos soldats dénudés; et nous avons été forcés d'abandonner l'attaque, et de prendre position hors de la ville, pour attendre le reste de l'expédition et l'artillerie."

"Nous savons que nous avons 159 blessés, ce qui suppose une soixantaine de tués.—Nos montagnards ont fait un feu de joie.—Séance de l'assemblée, où un vote hostile au ministère, décide que l'expédition se retire à Civita-Vecchia.—Lettre du président Bonaparte au général Oudinot, insérée au *Moniteur* et qui promet au contraire de soutenir et de renforcer l'expédition.—Hurlement de la monarchie.—Il passe outre. L'opinion générale est que nous sommes à Rome en ce moment.

"Le roi de Naples est entré en personne dans la Romagne avec 5,000 hommes, et a été accueilli à Terracina aux cris de vive Pie IX.—Mais, dit le général Oudinot, dans sa seconde dépêche, j'ai reçu des renseignements qui contestent à la monarchie tout le droit de légitimité.

"Le roi de Naples est entré en personne dans la Romagne avec 5,000 hommes, et a été accueilli à Terracina aux cris de vive Pie IX.—Mais, dit le général Oudinot, dans sa seconde dépêche, j'ai reçu des renseignements qui contestent à la monarchie tout le droit de légitimité.

"Le roi de Naples est entré en personne dans la Romagne avec 5,000 hommes, et a été accueilli à Terracina aux cris de vive Pie IX.—Mais, dit le général Oudinot, dans sa seconde dépêche, j'ai reçu des renseignements qui contestent à la monarchie tout le droit de légitimité.

"Le roi de Naples est entré en personne dans la Romagne avec 5,000 hommes, et a été accueilli à Terracina aux cris de vive Pie IX.—Mais, dit le général Oudinot, dans sa seconde dépêche, j'ai reçu des renseignements qui contestent à la monarchie tout le droit de légitimité.

Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maisons d'asile et de prisons dans certaines îles de l'archipel de l'île de Montréal, et pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie du gaz de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Acte pour amender sous certaines conditions la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et de Québec.

Acte pour corriger une erreur dans un acte de la présente session relativement à la judicature du Bas-Canada.

Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de pêages sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de Saint-Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger et autres, sous le nom de la compagnie du pont Saint-Anselme, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer le barreau du Bas-Canada.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui relieront les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.

Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les dégradations commises sur les terres possédées par individus dans certains townships dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.

Acte pour amender sous certaines conditions la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et de Québec.

Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.

Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault St. Marie.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

Acte pour incorporer le barreau du Bas-Canada.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui relieront les eaux du lac Champlain à celles du fleuve Saint-Laurent.

Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les dégradations commises sur les terres possédées par individus dans certains townships dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.

Acte pour amender sous certaines conditions la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et de Québec.

Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.

Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine et autres poisons.

Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec.

Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault St. Marie.

Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière du Chêne, dans le comté du